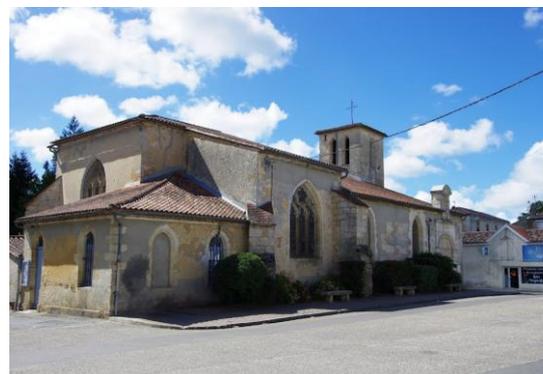




Marché pour le site internet de
Castelnau De Médoc

Dossier de consultation
Des entreprises

Entre
Terre
et **MER**



Commune de
Castelnau De Médoc

20 rue du Château
33480 Castelnau de Médoc
Tél : 05 56 58 21 50 - Fax : 05 56 58 18 10
www.mairie-castelnau-medoc.fr
contact@mairie-castelnau-medoc.fr

Adjudicateur

Commune de CASTELNAU DE MEDOC

Représentant de l'adjudicateur

Commission Communication
Commune de CASTELNAU DE MEDOC

Objet de la consultation

Conception, réalisation et hébergement du site internet
de la commune de CASTELNAU DE MEDOC

Modalités de la consultation

Marché à bon de commande
Suivant l'Article 77 du Code des Marchés Publics
et le Décret n° 2011-1853 du 9 Décembre 2011

Interlocuteurs

Bruno DUGAD, Conseiller Municipal
Cyril FOUREUR, Conseiller Municipal
Commission Communication
Commune de CASTELNAU DE MEDOC

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1) PRELIMINAIRE

Le présent marché est passé initialement entre l'entreprise candidate et la Mairie de Castelnau de Médoc.

2) DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué des éléments contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante.

Pièces particulières au marché à produire :

- L'acte d'engagement
- L'offre de prix
- Un cahier des charges fonctionnel établi suivant le C.C.T.P
- Le CCAG-Tic suivant le Code des Marchés Publics

Obligations du candidat :

- Etre un professionnel du Web et de l'Internet
- Savoir manier les outils à gestion de contenus (CMS) de type JOOMLA, WORDPRESS...
- Etre immatriculé au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce dans les activités de conception de sites internet ou des métiers du Web

Le dossier de candidature pourra être transmis par voie électronique.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 Juin 2014 à 12 H 00.

3) OBJET DU MARCHE

Le présent marché, lancé par la commune de Castelnau de Médoc, est un marché de services. Il a pour objet la conception, la réalisation et l'hébergement du site internet de la commune de Castelnau De Médoc.

4) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le site actuel de la mairie est bloqué à sa plus simple expression : contenu réduit, graphisme peu attractif, fonctionnalités obsolètes. Il est donc indispensable de refondre intégralement ce site.

Nous souhaitons avant tout disposer d'un site qui puisse être modulable et dont la mise à jour ne demanderait aucune compétence technique particulière.

Le nouveau site devra permettre d'apporter le plus de services possibles à nos concitoyens, aux entreprises, aux associations ... tout en garantissant une qualité de service optimale. Il devra :

- présenter la commune, la mairie, ses services, son personnel, ses élus et ses commissions municipales,
- mettre en valeur le patrimoine, le tourisme, les associations, les commerçants, les artisans et les professionnels de Castelnau,
- permettre d'exploiter les services en ligne mis à disposition par l'administration française,
- servir de passerelle entre les usagers et les services techniques par le biais d'un système de gestion des demandes d'intervention et de déclarations d'incidents,
- favoriser l'emploi au niveau communal (espace offres d'emploi),
- permettre la gestion et la diffusion des comptes rendus de réunion du conseil municipal et de newsletters,

- offrir les services d'agenda et/ou de blog et/ou d'un forum,
- permettre l'usage de QR codes.

La Commission Communication aura en charge l'accompagnement à la réalisation, la gestion et à la mise à jour du contenu.

5) PROCEDURE ET FORME DU MARCHÉ

La procédure de consultation utilisée est celle des marchés à bons de commande comme définis à l'Article 77 du Code des Marchés Publics.

Conformément au seuil inférieur de 15 000 Euros, ce marché est dispensé des obligations de publicité et de mise en concurrence suivant le décret n°2011-1853 du 9 Décembre 2011.

6) MONTANT DU MARCHÉ

Le montant maximal du présent marché est fixé à 5 000,00 Euros (cinq mille Euros).

7) DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet à sa date de notification pour une durée de 1 mois.
L'exécution des prestations démarre sur devis signé équivalant à bon de commande.
La durée d'exécution de la prestation et de sa livraison ne pourra excéder la date ferme du 1er Septembre 2014.

8) PENALITES DE RETARD

Lorsque les délais contractuels d'exécution définis à l'article 7 du présent marché sont dépassés, le titulaire encourt, sauf cas de force majeure ou faute de la Commune de Castelnau De Médoc et sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard d'un montant de 500 € nets par jour calendaire de retard.

9) CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Maire est seul habilité à traiter des questions liées à l'exécution administrative du marché.

Cependant, dans le cadre de l'exécution technique du marché, la personne publique sera représentée par le Vice-Président de la Commission Communication ou tout autre membre en lien avec la dite Commission. De même, le titulaire désignera, dès la notification du marché, un représentant garantissant la permanence et l'unité de sa représentativité auprès de l'autre partie du marché.

La réalisation du marché s'appuie sur les compétences et le savoir-faire du titulaire.

Le C.C.T.P décrit le contenu de la prestation souhaitée et les résultats attendus du prestataire (prestations livrables).

10) DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits sur l'ensemble du site web (notamment ses composantes logicielles, le code source et le cas échéant le code objet, les graphiques et photographiques, infographiques, audiovisuelles, sonores, textuelles et bases de données associées composant la matière du site) et sur l'ensemble de la documentation technique ou pédagogique afférente sont cédés à titre exclusif, au fur et à mesure de leur création et quel que soit leur état d'achèvement, à la commune de Castelnau de Médoc.

Le titulaire garantit que le site web et l'ensemble des éléments fournis ont été créés par

lui ou ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires, et n'incorporent aucun élément protégé susceptible de violer les droits de tiers. Il est rappelé que l'obtention des autorisations et le versement des rémunérations dues aux auteurs, collaborateurs artistiques et techniques dont le titulaire s'est assuré la collaboration, y compris dans le cadre d'un contrat de travail, demeurent à sa charge exclusive.

Le titulaire garantit à la commune de Castelnau De Médoc et, en cas de cession des droits, la jouissance paisible et exclusive des droits cédés contre tous trouble, revendication et éviction d'un tiers, à un titre quelconque et contre les éventuelles conséquences financières préjudiciables au titulaire.

Le titulaire garantit que les éléments fournis ne font pas l'objet d'un autre contrat en cours, d'une hypothèque antérieure, d'un droit de préférence consenti dans le cadre de l'article L. 132-4 du code de la propriété intellectuelle. Dans le cas contraire, le titulaire s'engage à indemniser la commune de Castelnau De Médoc et, en cas de cession des droits, de toutes réclamations fondées et de toutes dépenses ou dommages qui pourraient en résulter pour elle à la suite de telles réclamations.

11) MODALITES DE REGLEMENT

Par application de l'Article 98 du Code des Marchés Publics, le paiement des sommes dues en exécution du présent marché devra intervenir dans un délai de trente (30) jours maximum, à compter de la réception, par le pouvoir adjudicateur, de la facture ou de la réalisation des prestations si elle est postérieure à la date de réception de la facture, conformément aux dispositions du décret n° 2002-262 du 21 février 2002 modifié relatif à la mise en oeuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics.

13) LITIGES EVENTUELS

Le présent marché relève du droit français.

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent marché, le pouvoir adjudicateur et le titulaire auront recours à une conciliation préalablement à toute instance judiciaire. A cet effet, la plus diligente des parties saisira l'autre par écrit de l'objet de la difficulté en lui proposant le nom d'un conciliateur. L'autre partie devra, dans un délai de quinze jours, faire connaître si elle accepte ou non ce conciliateur et, en cas de refus, fera une contre-proposition à laquelle il devra être donné réponse dans les quinze jours de sa notification.

Cet échange de correspondance se fera par lettre recommandée avec accusé de réception. Le conciliateur ainsi choisi ou désigné aura tous pouvoirs pour se faire remettre toutes les indications de quelque nature qu'elles soient et pour solliciter des parties les explications qu'il jugera nécessaires.

Sa mission consistera à établir et à notifier aux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois à compter de sa désignation, un rapport analysant l'origine de la difficulté survenue et proposant une solution objective et complète en droit et en équité.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable, toute difficulté relative à l'application des clauses du présent marché sera soumise au Tribunal Administratif de Bordeaux.

----- **FIN DU C.C.A.P** -----

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P)

A) Procédure d'hébergement

Le site actuel est hébergé à ce jour auprès d'une société canadienne PLANETHOSTER. L'hébergement du nouveau site devra être assuré par un prestataire « public » (OVH, 1 & 1, ...) et non sur des serveurs propriétés de l'entreprise créatrice dudit site afin de pouvoir être repris, le cas échéant, par les services de la mairie ou un prestataire tiers sans migration ni surcoût.

Le nom de domaine du site est *mairie-castelnau-medoc.fr*, propriété de la commune. Il sera procédé au transfert du nom de domaine pour délégation auprès du titulaire qui se chargera de toutes les procédures administratives et techniques à cet effet auprès de l'hébergeur.

B) Portabilité

Le nouveau site devra être adaptatif c'est-à-dire s'adapter aux définitions des terminaux appelants (smartphones, tablettes, ...).

C) Contenu des briques et des rubriques

Il est apparu essentiel que le site contienne à minima les briques et les rubriques d'information qui sont précisées dans le chapitre suivant.

Toutefois le titulaire pourra suggérer le contenu à rajouter qu'il considère comme opportun.

Les rubriques contenant un (*) devront impérativement faire l'objet d'une gestion de contenu en ligne par l'Administrateur du site ou toute personne ayant les autorisations d'accès créées par l'Administrateur du site.

D) Détail du contenu

• PAGE D'ACCUEIL

- Logo de la municipalité
- Photos représentatives de la commune (diaporama ou animation, ou image en fond)
- Carré(s) d'accroche (information importante, actualités du moment...)*
- Coordonnées et contacts

• Présentation de la Mairie

- Le Maire*
 - Photo, Nom, Age, Profession, mot de bienvenue
- Les Commissions Municipales*
 - Membres (photo, nom, âge, fonction)

• Vie municipale

- Présentation
- Liste des documents à disposition*
 - Compte rendus des conseils municipaux

- Livret d'Accueil des Nouveaux Résidents
 - Lien vers l'Agenda Municipal
- **Agenda municipal**
 - Liste des évènements communaux et intercommunaux*
 - Liste des évènements nationaux ou départementaux*
 - Invitations aux réunions citoyennes*
- **Histoire et Patrimoine**
 - Historique de la commune et de ses environs
 - Présentation des éléments patrimoniaux existants
 - Galerie photos (sous forme de diaporama) avec explicatif et points de localisation de chaque site sur une carte
 - Vidéos de présentation des sites (à réaliser ultérieurement)*
- **Tourisme**
 - Coordonnées de l'Office du Tourisme (avec présentation des élus et du personnel)*
 - Annuaire des professionnels du tourisme sur la commune*
 - Où manger ?
 - Où dormir ?
 - Que visiter ?
 - Pour chaque professionnel du tourisme cité :
 - Présentation
 - Coordonnées (avec localisation géographique)
 - Photos (1 à 2)
 - *Idéalement chaque acteur devra pouvoir modifier sa présentation*
- **Démarches administratives**
 - Liste de formulaires à télécharger*
 - Lien vers les démarches en ligne proposées par l'administration*
 - Marche à suivre et liste des documents à fournir pour les autres démarches
- **Services Techniques**
 - Présentation
 - Côté public : déclaration d'incident ou d'anomalie, demande d'intervention
 - Côté mairie : réponse et suivi obligatoire de la déclaration
- **Artisans, Commerçants et Professionnels de la commune**
 - Présentation sous forme de liste*
 - Pour chaque élément de la liste :
 - Présentation
 - Coordonnées (avec localisation géographique)
 - Photos (1 à 2)
 - *Idéalement chaque acteur devra pouvoir modifier sa présentation*
- **Vie Associative et Sportive**
 - Présentation sous forme de liste des différentes associations*
 - Pour chaque élément de la liste :

- Présentation
- Coordonnées (avec localisation géographique)
- Photos (1 à 2)

*Idéalement chaque acteur devra pouvoir modifier sa présentation.
Lien vers le blog actuel de la commission Sport (pour mémoire)*

- **Espace Emploi**

- Présentation des différents aides à l'emploi proposées par la mairie
- Saisie Offres d'emploi*
 - ➔ prévoir une durée de vie maximale de l'offre d'emploi
- Saisie Demandes d'emploi*
 - ➔ la mise en ligne devra être soumise à l'approbation de l'Administrateur du site

- **Vie pratique**

- Plan de situation et de localisation géographique de la commune et de la Mairie
- Horaires d'ouverture de la mairie et planning des permanences
- Horaires d'ouverture des services communaux : déchetterie, ...
- Transport en commun
 - Horaires de bus (lien sur KEOLIS éventuellement)
 - Horaires de train (lien sur SNCF éventuellement)
- Formulaire pour le covoiturage
 - ➔ validation de l'annonce par l'Administrateur du site

- **Participer, Agir**

- Blog*
- Forum participatif*
- Formulaire d'inscription à la newsletter de la Mairie
- Formulaire de contact
 - A destination de l'accueil
 - A destination d'une Commission Municipale en particulier

E) Détermination des accès pour la gestion des contenus

Le Maire désignera un Administrateur du site parmi la Commission Communication.
Par délégation, la Commission Communication supervisera la mise en ligne du contenu préalable à la mise en production définitive du site.

F) Formation

Dans le cadre du présent marché et compris dans la prestation globale, le candidat s'engage à former les opérateurs sur la plateforme CMS du site et qui seront désignés pour la gestion des contenus en ligne.

----- **Fin du C.C.T.P** -----

Etabli le 28 Avril 2014,
En Mairie de Castelnau De Médoc.

Le Maire,
Eric ARRIGONI

